

# FINEO by AGC

## le premier vitrage isolant sous vide à obtenir le marquage CE

PAR STÉPHANIE DREUX-LAISNÉ



FINEO by AGC s'affirme aujourd'hui en tant que pionnier et seul fabricant européen à créer un précédent avec l'obtention du premier marquage CE volontaire au monde pour son vitrage isolant sous vide.

L'entrée en vigueur du règlement européen sur les produits de construction (RPC) 305/2011, pose l'obligation du marquage CE concernant les produits du bâtiment couverts par une spécification technique harmonisée, publiée au Journal officiel de l'UE. En tant que produit innovant, et par conséquent non normalisé, le vitrage isolant sous vide détenteur d'aucune norme EN harmonisée, n'était jusqu'alors non soumis au marquage CE. Pour rappel, le marquage CE garantit le respect des normes européennes de sécurité, de santé et de protection de l'environnement, offrant une facilité d'accès plus aisé au marché et facilitant la confiance des consommateurs européens. C'est pourquoi AGC s'est engagé dès 2018 dans le long et complexe parcours de l'EOTA (European Technical Assessment). Alors que l'Evaluation Technique Européenne pour FINEO (ETA 20/00481) a été publiée en 2020, le

document d'évaluation européen (EAD 300021-00-04042) vient d'être publié le 20/11/2024.

Ainsi, FINEO by AGC s'affirme aujourd'hui en tant que pionnier et seul fabricant européen à créer un précédent avec l'obtention du premier marquage CE volontaire au monde pour son vitrage isolant sous vide.

De plus en plus sollicité sur les chantiers, le vitrage isolant sous vide à hautes performances permet, en rénovation, de remplacer les simples et doubles vitrages existants, tout en conservant les châssis d'origine. Pour le neuf, la demande croissante d'efficacité des bâtiments exige des solutions intelligentes et innovantes en termes de durabilité, de technologie et de design pour lesquelles FINEO by AGC ouvre une voie inédite, s'alignant aux performances énergétiques du triple vitrage tout en offrant la légèreté d'une solution à la finesse inégalée (seulement 7,7 mm d'épaisseur), et à une meilleure performance acoustique.

Les propriétés de FINEO by AGC, telles que la réaction au feu, la résistance aux charges, les performances d'isolation phonique et thermique et la durabilité ont été évaluées par l'UBAtc - l'Association belge pour l'agrément technique de la construction - et approuvées dans l'ETA 20/0048.

Il est également important de souligner que FINEO by AGC est fabriqué en Europe, à Lodelinsart en Belgique.

« Nous avons fait un grand pas en avant en introduisant notre technologie de verre innovant sur le marché. Avec le marquage CE, nous favorisons ainsi l'intégration du vitrage sous vide FINEO auprès des fabricants de profilés de fenêtres et systèmes de façades », exprime Louis Dellieu, PhD, Chef de produits chez FINEO by AGC, concluant : « Le marquage CE est une preuve de qualité internationalement reconnue garantissant aux professionnels du bâtiment le haut niveau de qualité, de fiabilité et de sécurité de nos produits ».